

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 325

Artikel: Intolérances
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Herr Oberst et l'éternité

La vie — qui zigzague entre le virus et le séquoia — se moque définitivement de toutes nos théories et de nos idées. Il n'existe pas un gène où se tortillent les molécules de la justice, pas un chromosome baptisé indépendance nationale, pas une cellule qui distille un quelconque fascisme ou un socialisme à visage humain.

La vie ? Il n'y a que de la thermodynamique et des mystères. Il n'y a qu'un fantastique grouillis, sorti d'une mer chaude au précambrien, rejeton incompréhensible d'un principe créateur et ordonnateur planqué au fond du cosmos et des atomes.

La vie — la mienne, la vôtre — est courte. Infiniment courte. A peine a-t-on le temps d'ouvrir un œil que déjà il se referme, assommé par l'entropie. Tout juste mis en terre, les saprophytes en tous genres nous sautent sur le poil et nous transforment en un joli cortège de minéraux qui s'en vont stationner, entraînés par quelque eau de percolation, vers le plus proche dépôt sédimentaire — à moins qu'ils

soient pompés dans le cycle végétal, ce qui donne aux gens les plus affreux une chance au moins de finir, un jour lointain, sous forme de rose...

Alors, quoi ?

Tout cela est presque parfaitement évident, non ?

Il n'en reste pas moins que l'Oberst R. Corboz, Professor für Jugendpsychiatrie an der Universität Zürich, et l'Oberst Max Kummer, Professor an der Universität Bern, déblatérant, le premier à propos de la « spät puberale Problematik » des objecteurs de conscience, le second sur « das Elend unserer Armee » dans le numéro du 6 juin de la revue bête et méchante « Allgemeine Schweizerische Militär Zeitschrift », font comme s'ils étaient, eux, éternels, invincibles, infaillibles et antigravitationnels.

Il serait tout de même grand temps qu'ils comprennent — leur casque leur limite-t-il la vue ? — que malgré leurs grandes envolées, leurs dogmes, leurs professions de foi éternelles, ils ne sont, comme tout le monde, que *dérisoires* et statistiquement négligeables. Il n'y a rien de pire que les gens qui se prennent pour Dieu, surtout s'ils portent un uniforme.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Intolérances

J'y reviens (voir DP 324) :

— A propos du problème des expertises psychiatriques, on a pu lire depuis quelque temps toutes sortes d'articles, d'essais et même de livres mettant en cause la psychiatrie et les psychiatres, et présentant notamment les experts psychiatres appelés à venir témoigner à la barre d'un Tribunal comme les auxiliaires d'un pouvoir judiciaire « répressif » ou tout au moins comme les représentants d'un « pouvoir médical » à peine moins

répressif (mais par ailleurs plus surnois !), expression l'un et l'autre d'une société répressive. Qu'on songe aux livres de Michel Foucault, à « Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère » !

Me permettra-t-on de dire, de manière très suffisante et dans un autre sens très insuffisante, que je suis d'un autre avis ? Je pense que le rôle de l'expert psychiatre devait être (dans l'esprit de ceux qui ont conçu les dispositions légales...), doit être, et qu'il est le plus souvent d'éclairer le tribunal sur les circonstances atténuantes qui peuvent militer en faveur d'un accusé apparemment sans excuse, et montrer que sa responsabilité n'est

pas entière. C'est d'ailleurs bien de cela qu'il s'agit dans le cas soulevé par M. Cantini (par erreur Contini, dans le dernier DP. Réd.), puisque, au départ de toute l'affaire, il y a eu la mauvaise humeur, disons même la hargne d'un président de tribunal manifestée sans retenue à l'égard d'un expert psychiatre qui jouait en somme le rôle d'un témoin à décharge.

— Quant au problème de la censure, et de la liberté d'expression :

Il n'est que trop vrai que se multiplient les menaces contre cette liberté d'expression à laquelle nous sommes attachés en dépit des quelques excès qu'elle implique nécessairement.

Je n'en veux pour preuve que les nombreuses poursuites dont le libraire-éditeur Kesselring a été l'objet (pour des ouvrages qui parfois pouvaient être acquis dans d'autres librairies parfaitement « respectables ») ;

que le procès intenté à Cherpillod et aux rédacteurs du bulletin publié par les « comités de soldats » (qui aura lieu, rappelons-le, le 18 août, c'est-à-dire pendant les vacances...);

que les mesures prises contre différents enseignants, coupables d'être objecteurs de conscience ou d'appartenir à des groupements « gauchistes » ou plus généralement d'avoir des opinions « non conformistes » (ou jugées telles !).

Dans un éditorial de la « Nouvelle Revue », Michel Jaccard écrivait ceci : « L'école souffre maintenant d'une pléthore d'instituteurs. N'est-ce point l'occasion de faire un tri salutaire ? » Et il suggérait d'opérer ce tri selon des critères non pas de capacité professionnelle, mais idéologiques... Je ne dénoncerai pas à mon tour le « maccarthysme » tout au moins latent de tels propos. D'autres l'ont fort bien fait. Mais je dirai ceci : en ce qui concerne l'enseignement à mon niveau (gymnasial), ces propos (et d'autres allant dans le même sens) témoignent d'une radicale... (oh ! pardon ! c'est sans le vouloir — je ne voulais pas faire de jeu de mots !) d'une radicale méconnaissance de la mentalité de « nos jeunes ». Le jour — qui n'est pas proche — où je voudrai endoc-

triner mes élèves et les tirer « à gauche », je leur vanterai assidûment Maistre, Bonald, Maurras — et M. Jaccard !

J. C.

M. Kneschaurek et l'an 2000

Le délégué du Conseil fédéral aux affaires conjoncturelles nie avoir pronostiqué une population suisse de dix millions d'habitants pour l'an 2000. Le syndic de Zurich a sorti de sa bibliothèque l'annuaire « La Suisse » de l'année 1962. Intitulé : « La Suisse dans la compétition mondiale », il contient un article du professeur Kneschaurek où ce chiffre de population est envisagé pour les années qui suivent 2030. Pour notre part, nous avons trouvé une publication en français qui contient cette hypothèse. Il s'agit d'un opuscule de la Ligue du Gothard qui a paru en 1962 chez Delachaux et Niestlé, à Neuchâtel, sous le titre : « Les problèmes de croissance économique ». Il s'agit de « réflexions dédiées aux chefs d'entreprises pour leur éclairer les dix prochaines années ». Au hasard du chapitre III « Le problème de l'espace » nous trouvons le texte ci-après, typique d'un climat qui ne date, après tout, que de quelque dix ans :

» Le problème de l'espace disponible ressort particulièrement bien d'une étude de l'évolution démographique actuelle de notre pays. La population de résidence suisse a crû, ces vingt dernières années à un rythme accéléré : elle a passé de 4,2 millions en 1941 à environ 5,3 millions en 1960.

» En chiffres absolus, l'augmentation est ainsi de plus d'un million de personnes. En regard, notons que dans les vingt ans de l'entre-deux-guerres, de 1918 à 1938, la population suisse n'a enregistré qu'une augmentation de 311 000 personnes. Pour mieux mesurer ce que signifie le rythme d'accroissement démographique actuel, un simple calcul suffit : la population double tous les septante ans.

Si ce rythme se maintenait, la Suisse aurait 10 millions d'habitants en 2030, 20 millions en 2100 et dans à peine plus de trois cents ans, elle compterait 80 millions d'habitants. Mais les Suisse de 2300 n'auraient plus guère de place que pour se tenir debout, et cela en comptant comme espace habitable le sommet du Cervin et la superficie de nos lacs !

» Certes, ce calcul ne signifie pas grand-chose. Mais il nous donne une plus vive idée de ce que représente le rythme démographique actuel. Il est à peu près certain que l'accroissement démographique va se ralentir avec le temps. Mais l'expérience nous apprend que l'évolution démographique est un phénomène de la longue période, et qu'il n'est guère facile de la détourner de sa propre voie, et cela encore que très progressivement. Il faut donc compter aujourd'hui avec une forte probabilité que l'essor démographique actuel se maintiendra encore pour quelques générations. La Suisse de 10 millions n'est plus du domaine de la fantaisie ou de l'humour noir, mais c'est une virtualité dont nous avons dès maintenant à nous occuper avec le plus grand sérieux. Le problème essentiel qui surgit ici, ce n'est pas tant celui de notre ravitaillement en produits alimentaires ou en énergie, mais surtout et d'abord celui de la répartition spatiale de ces 10 millions futurs. »
A verser au dossier démographique ! Pour apprendre à se méfier des prophètes.

Les républicains de Schwarzenbach

Ce titre, en allemand « Schwarzenbach-Republikaner » distinguera les partisans du conseiller national zurichois des nationalistes et autres groupements de cette tendance. Il y aura des listes des partisans de M. Schwarzenbach dans sept cantons : à Genève (Vigilance), dans le canton de Vaud, à Berne, à Zurich, à Saint-Gall, en Argovie et en Thurgovie.

Pas de liste donc cette année à Bâle-Ville et à Neuchâtel, contrairement à 1971.

La devise électorale : « Fidélité et résistance » (Treue und Widerstand).

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

Au poteau

Nous faire cela, aux portes d'un des plus beaux spectacles du monde, la majestueuse muraille des chutes Victoria qui sépare Rhodésie et Zambie ! Une telle exhibition, dans un faux village de brousse, derrière la piscine de l'hôtel, un tel chef-d'œuvre de mauvais goût, de mauvaises danses, de pitreeries imbéciles pour plaire au public blanc ! Ah ! ces Noirs bâtards de Rhodésie ! Il est clair qu'on allait les fusiller (ces vendus !) lorsque sonnerait le glas de l'apartheid. Fusillé le danseur noir au masque de femme, avec des seins tricotés ! Fusillée la grande araignée brune qui envoyait des baisers aux Afrikans du haut d'échasses prolongeant ses jambes maigres ! Fusillé le costaud rhodésien qui mordait dans un rail de 100 kilos pour le soulever ensuite avec les dents. Après cet exploit, un touriste s'était rué sur le rail pour vérifier son poids. Un effort et voici mon Allemand, entraîné par la masse, qui tombe sur le rail et se casse, lui, une dent. Fusillé aussi ce grotesque et avec lui tout ce parterre de capitalistes et colons blancs. Et moi avec eux. Ou plutôt pendus ! Oui, on nous penderait tous, le jour des règlements de comptes entre Noirs et Blancs. Deux troncs écorcés, tachés de gris, se dressaient au milieu des huttes, plantés au sol et reliés par une corde. Décor parfait pour une pendaison collective.

G. B.